

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 mars 2025

Délibération n° 19-2025

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants : 30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20250310-DAJ-DEL-25-060-DE

Accusé certifié exécutoire

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Sara FERAUD à Laurence BEATRIX, Guillaume WIENER à Thierry JOSSE, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Hugues CANTEL à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Sébastien LERAT à Claire PITETTE, Sandrine BOZEC à François VANFLETEREN

Absents : Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Date de la convocation : Vendredi 28 février 2025

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 1^{ER} DECEMBRE 2024 AU 15 FEVRIER 2025

Exposé des motifs :

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que le maire peut exercer par délégation du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ne donne pas lieu à une délibération de ce dernier.

Sont donc présentées les décisions prises dans le cadre des délégations.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23

Vu la délibération du conseil municipal n°12-2020 en date du 4 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n°AJ-2022-05 en date du 16 mars 2022 portant délégation de fonction et de signature au 1er adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2023-01 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 2e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2023-05 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 4e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2023-16 en date du 12 mai 2023 portant délégation de fonction et de signature au 5e adjoint ;

Vu l'arrêté n°AJ-2023-06 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 6e adjoint ;
Vu l'arrêté n°AJ-2023-05 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 7e adjointe ;
Vu l'arrêté n°AJ-2023-04 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 8e adjoint ;
Vu l'arrêté n°AJ-2023-02 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 9e adjointe ;

DECISION N° 256-2024 portant validation du devis de la Brosserie Leclerc Noel pour l'achat de balais et de brosses pour les balayeuses

- De valider le devis de la société Brosserie Leclerc Noel pour l'achat de balais et de brosses pour les balayeuses.

DECISION N°257-2024 : portant acceptation de reprise du véhicule Fiat PUNTO AN-88-AP par le garage FORD pour 1000 €

- D'accepter la reprise du véhicule Fiat PUNTO AN-88-AP par le garage FORD Bernay pour 1000 €

DECISION N°258-2024 : portant acceptation de reprise du véhicule Renault Mascot 7520 XS 27 par le garage Robillard pour 8000 €

- D'accepter la reprise du véhicule Renault Mascot 7520 XS 27 par le garage Robillard Bernay pour 8000 €

-

DECISION N°259-2024 : portant validation du devis de la société CPO pour l'achat de GNR

- De valider le devis de la société CPO pour l'achat de GNR d'un montant de 2 497,50 € HT

DECISION N°260-2024 : portant validation de l'offre de la société BTH pour le lot 3 du marché d'aménagement du bâtiment Ferry

- De valider l'offre de la société BTH pour le lot 3 du marché d'aménagement du bâtiment Ferry d'un montant de 66 065,90 € HT

DECISION N°262-2024 : portant validation de l'offre de la société Auvisys pour le renouvellement du parc d'éclairage scénique du Théâtre le Piaf

- De valider l'offre de la société Auvisys pour le renouvellement du parc d'éclairage scénique du Théâtre le Piaf pour un montant de 76 371,90 € HT.

DECISION N°263-2024 : portant validation de la convention de mandat pour la réalisation de travaux sur le bâtiment CPAM

- De valider la convention de mandat pour la réalisation de travaux sur le bâtiment CPAM

DECISION N°264-2024 : portant délégation du droit de préemption à l'EPFN pour la parcelle AR 117

- De déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPF Normandie, en application des dispositions de l'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme, sur la parcelle cadastrée section AR n°117 pour 75 m²

DECISION N°265-2024 : portant validation de l'avenant 3bis au marché de Moe de réhabilitation du site Jules Ferry

- De valider l'avenant 3 bis du marché de Moe de réhabilitation du site Jules Ferry

DECISION N°266-2024 : portant validation du devis de la société ENEDIS pour les travaux électriques rue du Gal Leclerc

- De valider le devis de la société ENEDIS pour les travaux électriques rue du Général Leclerc d'un montant de 5 055,23 € HT

DECISION N°267-2024 : portant cession de quatorze ordinateurs portable HP PROBOOK

- De valider la vente des anciens ordinateurs portables comme suit :

Modèle	N° série	Montant	Prénom	Nom
HP PROBOOK 650 G5	5CG0310BXP	140,00 €	Laurence	PAYAN
HP PROBOOK 650 G5	5CG0104LPP	140,00 €	Sophie	TOUSSAINT
HP PROBOOK 650 G5	5CG0310BXT	140,00 €	Fabien	THOUROUDE
HP PROBOOK 650 G5	5CG0104LPM	140,00 €	Romain	LENEUTRE
HP PROBOOK 650 G5	5CG0310BXV	140,00 €	Adélaïde	SIMON
HP PROBOOK 650 G5	5CG0310BXW	140,00 €	Anastasia	DUHAIL
HP PROBOOK 650 G5	5CG0310BXR	140,00 €	Magali	DUBOIS
HP PROBOOK 650 G4	5CG8320KCJ	100,00 €	Mélanie	DIBAHI
HP PROBOOK 650 G4	5CG9075HJF	100,00 €	Luc	THEVENOUX
HP PROBOOK 650 G4	5CG9118NFV	100,00 €	Séverine	PERRIN
HP PROBOOK 650 G4	5CG9075HR7	100,00 €	Vanessa	TIRIAU
HP PROBOOK 650 G4	5CG8334PQF	100,00 €	Sandra	LEVEL
HP PROBOOK 650 G4	5CG9022GBL	100,00 €	Carole	ACCARD
HP PROBOOK 650 G4	5CG9118NG1	100,00 €	Gabrielle	PETIT

- D'indiquer que la cession sera effective à la suite du paiement des ordinateurs portables par les acheteurs.

DECISION N°268-2024 portant transfert de crédit de chapitre à chapitre

De valider le transfert de crédits ce chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	60613	Chauffage urbain	-6 147,00
	60623	Alimentation	-2 700,00
	6068	Autres matières et fournitures	-641,00
	6156	Maintenance	-8 201,00
	6161	Multirisques	-348,00
	6188	Autres frais divers	-6 247,00
	6236	Catalogues et imprimés	-500,00
65	65818	Autres	-1 300,00
TOTAL			-26 084,00
011	61558	Entretien autres biens mobiliers	1 300,00
014	7391112	Dégrèv. Taxe habit. / logements vacants	6 147,00
65	65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	2 700,00
	65818	Autres	14 948,00
	65888	Autres	989,00
TOTAL			26 084,00

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Nature	Montant
204	2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	-20 477,00
	20422	Privé : Bâtiments, installations	-6 170,00
21	2115	Terrains bâtis	-1 680,00
	21831	Matériel informatique scolaire	-3 000,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	-36 310,00
TOTAL			-67 637,00
20	2031	Frais d'études	6 170,00
	2051	Concessions, droits similaires	40 990,00
21	2151	Réseaux de voirie	20 477,00
TOTAL			67 637,00

DECISION N°01-2025 : portant validation du devis de la société KDANDE Animation pour une prestation supplémentaire dans le cadre de Bernay Scintille

- De valider le devis de la société KDANDE Animation pour une prestation supplémentaire dans le cadre de Bernay Scintille pour un montant de 2 943,45 € HT.

DECISION N°03-2025 : portant validation de l'offre de la société Viafrance pour la réalisation de travaux de VRD – lot 11 – dans le cadre de la réhabilitation du site Denis Bailly

- De valider l'offre de la société Viafrance pour la réalisation de travaux de VRD – lot 11 – dans le cadre de la réhabilitation du site Denis Bailly pour un montant de 132 981,50 € HT.

DECISION N°05-2025 : portant validation du devis de la société Être & boulot pour le nettoyage des rejets de tilleuls sur les talus des monts

- De valider le devis de la société Être & boulot pour le nettoyage des rejets de tilleuls sur les talus des monts pour un montant de 3 860 € TTC.

DECISION N°06-2025 : portant validation d'avenants au marché de réhabilitation d'un pôle de service

De valider l'avenant n°1 au lot n°2 avec la société GARNIER pour un montant de 7350 € HT ;

De valider l'avenant n°1 au lot n°3 avec la société MORIN pour un montant de 2 985,46 € HT ;

De valider l'avenant n°1 au lot n°9 avec la société DUCHESNE pour un montant de 6 676,80 € HT

DECISION N°07-2025 : portant validation de conventions de remboursement

- De valider la convention de remboursement entre la Ville et Monsieur TESSEL d'un montant de 454,01 €,
- De valider la convention de remboursement entre la Ville et Monsieur et Madame LENTIEZ d'un montant de 236 €.

DECISION N°08-2025 : portant validation du devis de la société SENETIC pour l'acquisition de licences Microsoft

- De valider le devis de la société SENETIC pour l'acquisition de licences Microsoft d'un montant de 52 673,05 € HT

DECISION N°09-2025 : portant validation du devis de la Brice Robert, jardinier paysagiste dans le cadre du projet du square Gouas

- De valider le devis de la Brice Robert, jardinier paysagiste dans le cadre du projet du square Gouas d'un montant de 8 763 € HT

DECISION N°12-2025 : portant acquisition aux enchères d'une Licence IV

- De valider l'acquisition par adjudication de la Licence IV affiliée à la SAS Chez PEPEROSA pour un montant de 17 713,40 €.

DECISION N°13-2025 : portant validation du devis de la société Haas le Végétal pour l'acquisition de végétaux pour le fleurissement de la Ville

- De valider le devis de la société Haas le Végétal pour l'acquisition de végétaux pour le fleurissement de la Ville d'un montant de 3 023,64 € HT

DECISION N°15-2025 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'IBTN

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'IBTN

DECISION N°16-2025 : portant validation du devis de la société SARL ETS DANTAN pour la reprise de matériels municipaux

- De valider le devis de la société SARL ETS DANTAN pour la reprise de matériels municipaux d'un montant de 2 583,33 € HT.

DECISION N°18-2025 bis : portant validation du devis de la société Gagneraud pour les travaux de pose de bornes escamotables rue de Lisieux

- De valider le devis de la société Gagneraud pour les travaux de pose de bornes escamotables rue de Lisieux d'un montant de 24 166,67 € HT

DECISION N°19-202 : portant validation du devis de l'entreprise Girard pour la réalisation d'un trottoir en béton dans le cadre du projet d'aménagement de la friche du Pont Ravet

- De valider le devis de l'entreprise Girard pour la réalisation d'un trottoir en béton dans le cadre du projet d'aménagement de la friche du Pont Ravet d'un montant de 6 510 € HT.

DECISION N°21-2025 : portant validation du devis de la société GAMM dans le cadre du changement de sols

- De valider le devis de la société GAMM dans le cadre du changement de sols d'un montant de 8 552 € HT

DECISION N°22-2025 : portant validation du devis de la société Girard pour des travaux de drainage à l'école maternelle du Bourg le Comte

- De valider le devis de la société Girard pour des travaux de drainage à l'école maternelle du Bourg le Comte d'un montant de 7 400 € HT

DECISION N°23-2025 : portant validation du devis de la société CPO pour l'achat de GNR

- De valider le devis de la société CPO pour l'achat de GNR d'un montant de 2 822,50 € HT

DECISION N°24-2024 : portant validation du devis de la société FICHOT pour l'achat de produits d'entretien

- De valider le devis de la société FICHOT pour l'achat de produits d'entretien d'un montant de 11 576,46 € HT

Le Conseil Municipal prend acte des décisions présentées ci-dessus

Pour copie certifiée conforme